

N° 94/77 - FRAIS POUR SEANCES DE PREVENTION ROUTIERE DANS LES ECOLES  
PRIMAIRES

Monsieur le Maire expose que la prévention routière et la Gendarmerie a installé une piste dans les écoles primaires de LUDRES et en a assuré le fonctionnement pendant toute la journée.

Les Gendarmes de service ont dû prendre leurs repas sur place et il conviendrait d'en assurer le paiement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, DECIDE :

Les frais de repas des deux Gendarmes, chargés du fonctionnement de la piste routière dans les écoles, seront pris en charge par la Commune et réglés directement à Monsieur Henri VILLA, restaurateur à LUDRES.

la dépense s'élève à 73 F. 60.